



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/42/254  
27 avril 1987

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS/  
RUSSE

Quarante-deuxième session  
Point 26 de la liste préliminaire\*

ANNEE INTERNATIONALE DE LA PAIX

Lettre datée du 27 avril 1987, adressée au Secrétaire général par  
les Représentants permanents de l'Autriche et de la Hongrie auprès  
de l'Organisation des Nations Unies

Nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la Déclaration (voir annexe I) et du Document final (voir annexe II) intitulé "Agir pour le désarmement dans la sécurité et pour un monde de paix, de liberté et de solidarité", adopté par la deuxième Rencontre mondiale des anciens combattants, résistants et victimes de guerre, tenue à Vienne du 1er au 3 décembre 1986, dans le cadre de l'Année internationale de la paix.

Nous vous serions très obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 26 de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur extraordinaire et  
plénipotentiaire,

Représentant permanent de  
l'Autriche auprès de  
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Karl FISCHER

L'Ambassadeur extraordinaire et  
plénipotentiaire,

Représentant permanent de la  
Hongrie auprès de  
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Ferenc ESZTERGALYOS

\* A/42/50 et Corr.1.

ANNEXE I

Déclaration "Agir pour le désarmement dans la sécurité, et pour un monde de paix, de liberté et de solidarité" adoptée le 3 décembre 1986 par la deuxième Rencontre mondiale des anciens combattants, résistants et victimes de guerre, qui a eu lieu à Vienne du 1er au 3 décembre 1986

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale des dizaines de millions de personnes ont trouvé la mort dans plus de 150 conflits armés. Certains font encore rage et risquent d'entraîner une guerre généralisée. Les violations des droits de l'homme, le terrorisme, la méfiance, la famine créent en outre des tensions très dangereuses.

Avec les armes de destruction massive et spécialement les armes nucléaires, l'homme a créé les moyens de son propre anéantissement. La course aux armements englutit des recherches, des efforts et des budgets démesurés, affectant gravement l'avenir de tous et stérilisant les possibilités de solidarité en faveur des peuples qui souffrent de l'ignorance, de la faim, de la misère.

Adversaires ou alliés d'hier, nous qui avons vécu les tragédies de la guerre, ne pouvons accepter une situation aussi absurde. Nous sommes réunis, conscients de nos différences d'opinions, mais ayant appris à les surmonter pour récuser ensemble la fatalité de la guerre et construire la paix. Une paix fondée sur la solidarité et l'interdépendance des intérêts des nations et des peuples et sur des rapports de confiance entre les Etats.

Les engagements internationaux souscrits dans la Charte des Nations Unies, la Charte internationale des droits de l'homme, l'Acte final d'Helsinki, de même que les recommandations relatives à la lutte contre le terrorisme international, doivent être pleinement respectés par chaque Etat. Dans leurs rapports, notamment pour régler leurs différends, ou les conflits, ils doivent accepter le recours à la négociation, à la conciliation et à l'arbitrage prévu dans la Charte des Nations Unies, ou à tout autre moyen de règlement pacifique.

Ainsi seront créées les conditions d'une sécurité réelle, dans un climat de détente et de coopération, facilitant l'arrêt de la course aux armements, la réduction au niveau le plus bas possible de toutes les forces, y compris conventionnelles, l'utilisation uniquement pacifique de l'espace, et des progrès vers un désarmement général, équilibré et contrôlé.

Les sciences et les techniques ne doivent pas conduire à un monde réduit en cendres, mais doivent au contraire contribuer au développement économique et social et à l'épanouissement de la personne humaine.

Le monde combattant, conscient de ses devoirs vis-à-vis des jeunes générations, a multiplié ses avertissements et développé son action. Il sait que la paix se mérite et se gagne et qu'elle exige lucidité, courage et persévérance. Il entend poursuivre ses efforts pour le succès de toutes les rencontres et négociations internationales et notamment celles qui réunissent les deux grandes puissances qui ont la responsabilité première de l'arrêt de la course aux armements.

A l'aube du troisième millénaire, nous sommes au carrefour de l'angoisse et de l'espérance entre la menace qui pèse sur le monde et les immenses possibilités de progrès. Que dans toutes les nations, les hommes et les femmes conscients de la nécessité d'agir unissent leurs efforts aux nôtres et qu'ensemble nous pressions tous les gouvernants d'entreprendre réellement la construction d'un nouvel ordre de sécurité, de paix, de liberté et de solidarité.

Confédération européenne des anciens combattants  
Confédération internationale des anciens prisonniers de guerre  
Fédération internationale des résistants  
Fédération mondiale des anciens combattants

ANNEXE II

Document final de la deuxième Rencontre mondiale des anciens combattants, résistants et victimes de guerre

Année internationale de la paix

Agir pour le désarmement dans la sécurité et pour un monde de paix, de liberté et de solidarité

1. Dans le cadre de l'Année internationale de la paix, proclamée par les Nations Unies, nous nous sommes retrouvés à Vienne, sept ans après la première Rencontre mondiale de Rome, avec la volonté accrue d'agir pour le désarmement dans la sécurité, et pour un monde de paix, de liberté et de solidarité.

2. Près de 100 millions de personnes sont tombées dans les conflits depuis le début de ce siècle, mortes dans la fureur des champs de bataille, dans l'horreur des tortures, des prisons, des exécutions, des camps de concentration et des camps d'extermination. Les guerres ont laissé des familles et des populations décimées, des millions de réfugiés, des contrées dévastées et appauvries.

Nous avons combattu côte à côte ou dans des camps opposés, en de durs affrontements les armes à la main.

Aujourd'hui, nous, les survivants, conscients de nos différences d'opinions dans de nombreux domaines, mais tournés vers l'avenir, appliquons notre volonté à surmonter nos divergences et à dégager des raisons d'agir en commun dans le respect et la confiance réciproques.

3. Forts de nos douloureuses expériences, nous entendons être au premier rang de ceux qui oeuvrent pour la paix. Nous affirmons que la guerre n'est pas fatale et que la paix se gagne et se mérite.

Nous n'acceptons pas l'éventualité d'une autodestruction et de la disparition de toute vie sur notre planète.

Nous affirmons qu'il est nécessaire et possible d'arrêter la course aux armements.

Nous affirmons qu'il est à la fois nécessaire et possible de renverser la tendance actuelle, de parvenir à une réduction équilibrée des armements et d'aller progressivement vers un désarmement général et contrôlé.

4. Si depuis 1945 une guerre mondiale a été évitée, plus de 150 conflits armés ont ensanglanté le monde et provoqué des dizaines de millions de morts. Certains de ces conflits pourraient déboucher sur une guerre généralisée, entraînant l'emploi qui pourrait devenir incontrôlable des armes de destruction massive.

5. En l'état du monde et de ses techniques, la guerre constitue moins que jamais une solution. Les dangers s'accroissent sans cesse, à mesure que se perfectionnent et se diversifient les armes de destruction massive, que le nombre de pays

possesseurs augmente, que la course aux armements risque de s'étendre à l'espace, d'échapper à tout contrôle, mettant ainsi l'humanité à la merci d'une défaillance technique.

L'accumulation vertigineuse et ruineuse des armements conduit moins à assurer l'indépendance et l'intégrité des Etats qu'à renforcer par des réactions réciproques de crainte et de méfiance les dangers de conflits.

6. Les sciences et les techniques, en plein essor, qui devraient servir essentiellement des objectifs culturels, économiques et sociaux et contribuer à la réduction des inégalités par la solidarité, sont au contraire détournées pour affecter aux armements une part croissante des ressources des Etats.

7. La détresse de millions d'être humains qui souffrent de la misère et de la famine est inacceptable. Elle est de plus porteuse de conflits et de troubles. Il en est de même de la situation des peuples privés de leur droit à l'indépendance, des victimes de discrimination de toute sorte, du racisme, de l'apartheid, de répressions contraires aux droits de l'homme, de la désinformation.

8. La montée de la violence et du recours à la menace ou à l'emploi de la force, la brutalité et la fréquence d'actions terroristes qui doivent être condamnées sous toutes leurs formes ont des conséquences tragiques et contribuent à créer de dangereuses tensions dans les relations internationales.

9. Le maintien de la paix dans la liberté, dans la sécurité et le progrès, que nous voulons pour tous, implique :

Le libre choix de son destin, chaque être humain pouvant se prévaloir de tous les droits et libertés inscrits dans la Charte internationale des droits de l'homme;

Le respect par tous les Etats de leurs engagements internationaux souscrits dans la Charte des Nations Unies, la Charte internationale des droits de l'homme, l'Acte final d'Helsinki;

Le fait que dans leurs rapports, pour le règlement de leurs différends ou de leurs conflits, les Etats acceptent le recours à la négociation, à la conciliation, à l'arbitrage prévu dans la Charte des Nations Unies ou à tout autre moyen de règlement pacifique;

Le renforcement de l'ONU, et notamment du rôle dévolu au Conseil de sécurité;

Le développement de la coopération internationale dans tous les domaines, notamment par les institutions spécialisées des Nations Unies;

La coopération dans la lutte contre le terrorisme, conformément aux termes de la résolution adoptée par consensus par l'Assemblée générale des Nations Unies le 9 décembre 1985;

Des négociations sincères et véritables entre tous les Etats, contribuant à développer des mesures de confiance, notamment entre les deux puissances les plus armées qui ont de ce fait une responsabilité particulière.

10. Nous saluons et soutenons toutes les initiatives allant dans ce sens et notamment les rencontres bilatérales et multilatérales.

Nous souhaitons que les négociations poursuivies lors des rencontres au sommet de Genève et Reykjavik aboutissent rapidement à des résultats concrets.

Nous nous félicitons de l'accord intervenu à Stockholm au sein de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et exprimons l'espoir que la réunion des 35 Etats à Vienne développera et enrichira le processus d'Helsinki.

11. Nous demandons à toutes les puissances nucléaires de reconnaître qu'un conflit nucléaire n'aurait ni vainqueurs ni vaincus mais pourrait signifier la fin de l'espèce humaine, comme l'ont déclaré l'URSS et les Etats-Unis à Genève en novembre 1985.

Il convient que, compte tenu de leur responsabilité particulière, les deux plus grandes puissances s'accordent rapidement pour arrêter tout essai d'armes nucléaires, freinant de ce fait leur perfectionnement et l'apparition de nouvelles armes. Elles prépareraient ainsi la voie à l'adoption d'un traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires, ouvert à tous les Etats.

Il convient de renoncer au déploiement des armes dans l'espace extra-atmosphérique, qui doit être utilisé uniquement à des fins pacifiques.

Il convient de mettre un terme à l'escalade des armements, particulièrement dans le domaine nucléaire.

Il est nécessaire d'aboutir rapidement à des réductions équilibrées des armements nucléaires et conventionnels, d'éliminer les armements chimiques et biologiques afin de progresser vers un désarmement dans des conditions qui assurent la sécurité de tous.

Il est indispensable que chaque mesure soit accompagnée de dispositions appropriées de vérification et de contrôle qui renforceront la confiance indispensable à l'application des plans de limitation et de réduction des armements.

12. L'arrêt de la course aux armements et le progrès vers le désarmement devraient permettre de réorienter les ressources de la planète, tant humaines que matérielles et financières, afin de mieux combattre la famine, les maladies, le chômage, l'analphabétisme, les fléaux naturels et ceux provoqués par l'homme.

Ainsi pourraient s'établir des relations internationales de coopération dans les domaines économique et social, plus favorables à l'épanouissement de la personne humaine.

13. Les Etats ont des régimes politiques différents. Ils appartiennent ou non à des alliances. Leur développement est inégal.

Mais les hommes et les femmes, rendus conscients de leur vulnérabilité et de leur interdépendance, doivent définir et construire ensemble les bases de leur solidarité active.

Alors que les techniques de communication permettent à tous de suivre un événement au même instant, quel que soit le lieu où il se déroule, aucune frontière ne saurait empêcher durablement la circulation des idées inspirées par le besoin de paix, de justice et de liberté.

Nul ne pourra se sentir pleinement digne et libre tant que subsisteront l'ignorance et la misère.

Assurer partout l'éducation pour la paix et les droits de l'homme, développer l'esprit de solidarité par des actions concrètes, est une impérieuse nécessité; c'est investir dans l'avenir de l'humanité.

14. En apportant au monde nos raisons de vigilance, d'engagement, d'espérance et de confiance en l'homme, nous en appelons à tous nos concitoyens et tout particulièrement aux jeunes générations, aux millions d'hommes et de femmes pour qui le droit à la vie dans la dignité est un droit fondamental. Nous sommes au carrefour de l'angoisse et de l'espoir. Pour que cet espoir devienne réalité, agissons ensemble auprès des gouvernements, auprès de tous ceux qui ont pouvoir de conviction, d'action et de décision.

En cette fin du XXe siècle, nous voulons ensemble, de toutes nos forces, par des actions appropriées contre la violence, l'oppression et la guerre, et par des chemins nouveaux, contribuer au développement de l'humanité, dans un monde plus juste, plus libre, plus solidaire et plus fraternel.

Confédération européenne des anciens combattants  
Confédération internationale des anciens prisonniers de guerre  
Fédération internationale des résistants  
Fédération mondiale des anciens combattants

#### Mandat

La Deuxième Rencontre mondiale donne mandat aux quatre organisations internationales susmentionnées et à leur comité de coordination pour mettre au point toutes les mesures susceptibles de donner le plus grand retentissement à ce texte et de favoriser des actions communes pour la mise en oeuvre des recommandations qu'il contient.

-----